

Règlement des Prix communs ISAE SUPAERO ENSICA Alumni – SAE (cursus Master of Science ou Mastère Spécialisé®)

ISAE SUPAERO ENSICA Alumni (« l'Association ») et la Société des Amis de l'ISAE et de l'ENSTA (SAE) s'associent pour décerner des Prix destinés à récompenser des étudiants recevant leur diplôme de Master of Science ou Mastère Spécialisé® de l'ISAE-SUPAERO, et ayant démontré au cours de leur cursus à l'ISAE-SUPAERO une **motivation particulière** et accompli des **réalisations probantes**.

Il n'y a pas de thème particulier pour l'attribution de ces Prix qui peuvent concerner tout sujet lié aux domaines de l'aéronautique, du spatial ou relevant d'une autre discipline présente dans les enseignements de Master of Science et Mastère Spécialisé® de l'Institut. Toutefois, chaque candidat devra identifier **un domaine d'excellence** pour lequel il exprime une motivation particulière et au titre duquel il postule pour l'attribution d'un Prix.

Ces Prix sont décernés en appréciant la motivation personnelle, les efforts accomplis, la contribution à l'augmentation des connaissances théoriques et expérimentales dans le domaine vers lequel l'appétence d'excellence et la passion auront guidé le candidat. Les éléments tangibles qui sont appréciés peuvent être larges et divers, tels que résultats académiques, publications scientifiques, projets industriels ou personnels sans limitation particulière.

1. ATTRIBUTION

Un à trois Prix peuvent être attribués pour les cursus Master of Science & Mastère Spécialisé®. Cette attribution est fixée par un jury constitué comme indiqué ci-après, sur examen des dossiers de candidature présentés par les candidats qui **doivent être des étudiants diplômés dans l'année** au titre du Master of Science in Aerospace Engineering, ou au titre de l'un des Mastères Spécialisés® de l'ISAE-SUPAERO.

Le jury délibérera de façon souveraine en fonction de la qualité des dossiers présentés. Si aucun dossier ne présente une qualité jugée suffisante, aucun Prix ne sera attribué pour l'année considérée.

Le jury, à sa discrétion, attribue un à trois Prix Master of Science & Mastère Spécialisé®, en fonction de la qualité des dossiers présentés.

Pour 2025, les Prix seront attribués au sein d'une **enveloppe globale de 3 000 €**.

2. DÉSIGNATION DES BÉNÉFICIAIRES

Elle est faite par un jury composé de :

- trois à six représentants de l'Association, dont au minimum le Président ou son représentant et un animateur de la CREOP (Commission des relations avec l'École et les organisations professionnelles) ; trois autres représentants pourront être choisis par le Bureau de l'Association pour compléter le jury ;
- un à trois représentants de la SAE, désignés par son Président ;
- un représentant de l'ISAE-SUPAERO désigné par la Directrice des Formations ;
- sur initiative du Président de l'Association, des personnalités qualifiées peuvent participer également à ce jury.

3. SÉLECTION DES DOSSIERS

La sélection s'effectue en un seul tour, sur présentation **d'un dossier de candidature qui devra être fourni à l'Association au plus tard le dimanche 28 septembre 2025 minuit**.

Le dossier est à transmettre exclusivement à l'adresse association@isae-alumni.net. Tout dossier incomplet, ne respectant pas le format spécifié ou en retard ne sera pas pris en considération.

Chaque dossier doit comporter :

- **l'identification du domaine d'excellence** au titre duquel le candidat postule ;
- **une feuille d'identification du candidat** (2 pages maximum) mentionnant :
 - son état civil et son adresse,
 - les études effectuées avant son admission à l'ISAE-SUPAERO,
 - la formation suivie à l'ISAE-SUPAERO,
 - ses activités extra-scolaires,
 - tout renseignement complémentaire jugé utile par le candidat ;
- **une lettre de présentation** (3 pages maximum) indiquant :
 - les motivations du candidat pour le domaine d'excellence choisi,
 - les choix de son parcours d'études à l'ISAE-SUPAERO,
 - les stages ou projets réalisés pendant son cursus démontrant l'adéquation de son parcours avec la motivation exprimée,
 - la (ou les) réalisation(s)/projet (s) dans le domaine concerné, et les résultats obtenus,
 - les éventuelles publications réalisées pendant le cursus à l'ISAE-SUPAERO,
 - les activités réalisées en dehors de l'ISAE-SUPAERO en parallèle de la formation suivie, démontrant la passion, l'excellence et la motivation dans le domaine sélectionné ;

- **un relevé de notes** des derniers résultats académiques obtenus ;
- les dossiers peuvent être présentés en **français** ou en **anglais** ;
- **le dossier de candidature** sera composé exclusivement d'un fichier unique, au format .PDF, et regroupant l'ensemble des éléments mentionnés et dans l'ordre indiqué ci-dessus.
- **chaque candidature est individuelle.** Une candidature en binôme (ou plus) ne sera pas prise en compte.

4. CRITÈRES D'APPRÉCIATION DES CANDIDATURES

Les dossiers de candidature seront appréciés en prenant en compte, à parts égales, les 5 critères suivants :

- **la qualité de la présentation dans son fond**, démontrant l'adéquation de son parcours avec la motivation exprimée,
- **la qualité de la présentation dans sa forme**,
- **la valeur des résultats obtenus** par le candidat au cours de son cursus à l'ISAE-SUPAERO et particulièrement dans le domaine d'excellence choisi,
- **la motivation démontrée par le candidat**, pour les projets réalisés dans le domaine concerné, tant dans son parcours à l'ISAE-SUPAERO que pour les activités réalisées en dehors de l'École,
- **l'implication du candidat dans la vie de l'École et de l'Association des Alumni.** L'adhésion (cotisation) à l'Association est un critère pris en compte dans l'évaluation de cette implication.

Les étudiants retenus pour l'attribution d'un Prix seront avertis par l'Association au plus tard quelques jours avant sa remise officielle.

5. FINANCEMENT ET REMISE DES PRIX

Les Prix sont financés conjointement par l'Association et la SAE suivant une répartition et un montant global fixé annuellement par accord entre les Présidents.

La remise officielle des Prix aux lauréats est effectuée par les représentants de l'Association et de la SAE, à l'occasion de la remise des diplômes à l'ISAE-SUPAERO.

6. PUBLICITÉ

Les lauréats des Prix ISAE SUPAERO ENSICA Alumni - SAE seront présentés dans les diverses publications de l'Association et les titulaires feront l'objet d'une mention dans l'annuaire des diplômés.

Les lauréats devront fournir à l'Association une petite présentation vidéo ('pitch') de 90 à 120 secondes, afin de présenter et valoriser leur projet. Ce pitch pourra notamment être utilisé lors de la remise des Prix et sur les différents canaux de communication de l'Association et de la SAE.

7. MISE EN ŒUVRE

Les décisions des jurys ne sont pas motivées aux intéressés et sont sans appel.

Fait en 2 exemplaires,

Pour ISAE SUPAERO ENSICA Alumni,

Le Président,

Nicolas MARSON

Nicolas Marson (52004)

Pour la SAE,

Le Président,

Pierre LARROQUE

P. Larroque